

► Editorial

L'accueil des réfugiés n'est pas une question de place

Chère lectrice, cher lecteur,

Des centaines de milliers de personnes cherchent refuge en Europe, fuyant la pire catastrophe humanitaire depuis la Deuxième Guerre. Le respect de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés est plus que jamais d'actualité. Toutes ces personnes ne fuient pas faute de perspectives économiques, mais parce que leur vie et leur intégrité physique sont gravement menacées. L'Europe est confrontée à un afflux de réfugiés d'une ampleur inédite. Or le fardeau lié à leur accueil reste inégalement réparti. En effet, la plupart de ces personnes parviennent au mieux à rallier un pays voisin. L'Europe, et plus généralement la communauté internationale, doit impérativement régler globalement la question des réfugiés et de l'asile. En plus de fixer des quotas de répartition, le futur concept devra associer les Etats voisins des régions en conflit, sur lesquels pèse l'essentiel des charges d'accueil. Et la protection accordée par les pays d'accueil ne suffit pas, il faut aussi garantir une protection sur place et rendre moins dangereuses les routes de l'exil.

En Suisse, la hausse des demandes d'asile reste modérée en comparaison des autres pays européens. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) s'attend pour cette année à 30'000 requêtes. Au premier semestre 2015, l'Autriche en a enregistré 180'000. En 2014, la Suisse n'avait reçu que 3,8% des demandes d'asile déposées en Europe. Au premier semestre 2015, ce pourcentage a même été le plus bas des quinze dernières années. Il convient par contre de signaler la forte hausse du taux de protection, qui a bondi à 61,4% durant l'année en cours. Derrière ces chiffres se cachent des êtres humains. Et notre responsabilité humanitaire va de pair avec un énorme défi – accueillir, héberger dans des conditions décentes et intégrer dans notre société les personnes réfugiées. La Confédération, les cantons et les communes, les organisations de la société civile et les milieux économiques ont un rôle à jouer ici. La partie peut être gagnée, moyennant la volonté politique nécessaire, une planification prospective et le courage à faire bon accueil aux réfugiés. Car leur admission en Suisse est moins une question de place qu'un devoir humanitaire.

Kathrin Buchmann, Directrice de l'OCA

Aperçu

OCA/Généralités

Personel de l'OCA	2
Concours du jubilé de l'OCA	2
fundamente - analyse et perspectives	2
Programme d'automne <i>horizonte</i>	3
Etudes récemment parues	3
Divers	5

Droit/Structures

Canton de Berne	7
Jurisprudence suisse	8
Jurisprudence européenne	8
LAsi et LEtr	9
Divers	9

Activité/Formation

«Caritas Perspektive»: Intégration professionnelle	13
Séances d'information sur le travail et la formation	13
Offres d'intégration dans la région biennoise	13
Réfugiés recrutés dans l'agriculture	14
Etudes sans frontières	14

Ma voix

«Faites-vous entendre!»	15
Erythrée - mon pays	15
Pensées d'un réfugié érythréen	16

► Personnel de l'OCA

Nouvelle collaboratrice chargée de la formation et de la sensibilisation: Myriam Egger

Durant ma formation, je suis tombée sur l'affirmation suivante: «Diversity is not a choice, but our responses to it certainly are». Cette phrase est restée gravée dans mon esprit. Mes études de master en sciences de l'éducation interculturelle et en allemand langue seconde ont profondément marqué mon approche de la diversité – devenue omniprésente – et m'ont procuré des contacts extrêmement variés avec les personnes lui donnant un visage: étudiants étrangers, réfugiés, main-d'œuvre migrante ou personnes requérant l'asile. Les rencontres que j'ai faites ont éveillé ma curiosité et m'ont notamment conduite à partir enseigner le français au Ghana, ou l'anglais en Ethiopie. Ces expériences pédagogiques et ces échanges personnels m'ont beaucoup touchée, m'amenant à me poser de nombreuses questions, et m'ont surtout confirmé que j'avais raison de m'engager professionnellement sur le terrain de la formation et de la migration. Ce que j'ai fait ces dernières années, en qualité de collaboratrice d'un centre de transit, d'enseignante d'allemand à des requérants d'asile, de conseillère de personnes détenues en vue de leur renvoi, ainsi que de responsable pédagogique de formatrices et formateurs dans le contexte migratoire.



Cette interface entre formation et migration soulève régulièrement des questions captivantes. Et là où des questions se posent, le besoin d'information, de sensibilisation et d'échanges se fait aussi sentir. Je suis donc particulièrement heureuse de m'engager désormais dans l'équipe de formation de l'OCA et d'y reprendre le domaine de la sensibilisation. Quelle tâche magnifique d'être à l'écoute des adolescents et des jeunes adultes s'interrogeant sur l'asile et les migrations, et de mener avec eux un vrai dialogue!

Au revoir Jörg

Jörg Eigenmann a renforcé notre équipe le 1er avril 2009, en qualité d'expert du travail social. Par son expérience du domaine et ses vastes connaissances, il a largement contribué au succès des activités d'information et de réseautage de l'OCA.

Après six ans et demi d'activité à l'OCA, Jörg Eigenmann souhaite se consacrer à de nouveaux projets. Nous regrettons vivement qu'il nous quitte à la fin septembre.

Nous te remercions chaleureusement, Jörg, de ton engagement à l'OCA, en t'adressant nos meilleurs vœux pour ton avenir professionnel et privé!

► Concours du jubilé de l'OCA

L'OCA célèbre ses 25 ans. Toute l'année 2015 est placée sous le signe de la rencontre. L'OCA sert d'intermédiaire et de plateforme de rencontres entre de multiples parties prenantes. Il mise à cet effet sur des réunions régulières de représentants du monde politique, des Eglises et de la migration, mais aussi en particulier sur la participation active de personnes issues de l'asile. L'OCA le répète volontiers en pensant à elles: la mise en place d'une culture commune de bienvenue est l'objectif à atteindre. Mais que signifie au juste cette «culture de bienvenue»?

L'OCA aimerait savoir ce qu'est à vos yeux une «culture de bienvenue», ou comment vous en faites l'expérience pratique (ou aimeriez la vivre) au quotidien. Veuillez compléter la phrase qui suit, en nous exposant votre vision des choses:

La «culture de bienvenue», c'est (quand)...

L'OCA attribuera aux participants au concours, par tirage au sort, des dessins originaux réalisés par Heinz Pfister (alias Pfuschi) à la fête de son jubilé (entre les discours officiels). L'OCA se réjouit de recevoir beaucoup d'exemples ou d'idées concrètes de ce qu'est une «culture de bienvenue»!

Veuillez envoyer votre phrase complète jusqu'au 31 octobre à info@kkf-oca.ch ou à Office de consultation sur l'asile OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

► fondamentale - analyse et perspectives

25 personnes ont participé en juin 2015 au premier cours fondamentale organisé par l'OCA. Ce cours de base d'un jour et demi, destiné aux bénévoles du canton de Berne engagés dans le domaine de l'asile, sera régulièrement refait à l'avenir.

Le premier jour du cours, il a été question des bases juridiques de la procédure d'asile et des différentes catégories de séjour. Un exemple de planification de retour volontaire d'une personne relevant de l'asile dans son pays d'origine a été présenté. Les bases de droit social ont encore été abordées, ainsi que les offres d'intégration dans les domaines de la formation et du travail. Le second jour, ces bases ont été transférées dans la pratique. Des travaux de groupe et des cas pratiques ont servi à examiner et à discuter comment on pourrait accompagner et soutenir les personnes requérant l'asile. En outre, une mise au point a été faite sur l'idée que les bénévoles se font de leur rôle.

Forte demande et réactions positives

Ce cours de base répondait visiblement à un réel besoin des bénévoles. Il a été rapidement complet, et tant de per-

sonnes s'étaient inscrites sur la liste d'attente qu'il a fallu prévoir un second cours cet automne. A l'avenir, l'OCA refera le cours fondamentale à intervalles réguliers (1-2x par an).

Les modules du cours fondamentale étaient tous dirigés par les responsables de domaine de l'OCA. D'où la solidité des informations données. Les échos ont d'ailleurs été largement positifs. «Les responsables du cours», écrit une participante, «nous ont donné des informations de qualité. L'engagement et les compétences techniques de l'OCA m'ont impressionnée.»

Outre les contenus factuels transmis, les participants ont apprécié de pouvoir mettre en pratique leurs nouvelles connaissances, lors de travaux de groupe et dans les parties interactives du cours. «J'ai particulièrement apprécié», écrit une autre participante, «les diverses possibilités d'interaction, lors des discussions ouvertes comme dans les travaux de groupe.»

Enfin, tant les participants que l'OCA ont été très heureux d'entrer en contact, lors du cours, avec des bénévoles de tout le canton. Pour sa part, l'OCA s'est dit impressionné du zèle infatigable des participants.

► Programme d'automne *horizonte*: dernière possibilité d'inscription

Le semestre d'automne d'*horizonte* a commencé. A la clôture de rédaction, il restait quelques places libres dans les cours suivants:

15/7 Häusliche & familiäre Gewalt

Jeudi 15 octobre 2015, de 13h30 à 17h00, Foodways Consulting (ancien centre de formation du WWF), Bollwerk 35, 3011 Berne
Beaucoup de personnes requérant l'asile ont été confrontées à la violence dans leur pays de provenance ou pendant leur fuite. Et les épisodes de violence risquent de se poursuivre en Suisse. Le cours traite de la violence domestique et familiale dans le contexte de l'asile, et passe en revue les possibilités de prévention, d'aide et d'intervention.

15/8 Gesund trotz allem

Mardi 10 novembre 2015, de 14h00 à 17h30, Vatter Business Center, Bärenplatz 2, 3011 Berne
Les activités d'encadrement et de conseil en matière d'asile mettent souvent en contact avec des personnes atteintes dans leur santé psychique ou physique. Le cours apprend notamment à reconnaître les indices de traumatismes, et indique comment agir le cas échéant.

15/9 Zurück auf die Strasse (cours bilingue)

Mercredi 9 décembre 2015, de 13h30 à 17h00, Foodways Consulting (ancien centre de formation du WWF), Bollwerk 35, 3011 Berne

La Suisse, pays sans littoral, bénéficie du principe de Dublin. A savoir que le pays responsable de l'examen de la demande d'asile est le premier Etat membre (Etat Dublin)

où une demande d'asile a été enregistrée. D'où les transferts (renvois de requérants d'asile) dans d'autres Etats Dublin. Or ces transferts s'avèrent souvent problématiques – pour des raisons humanitaires et parce que tous les pays n'ont pas les mêmes standards d'accueil. Nous abordons les bases juridiques actuelles, examinons les possibilités d'entrée en matière de la Suisse et éclairons la situation en Italie.

Inscription sur le site: www.kkf-oca.ch > horizonte, ou par courriel à daphna.paz@kkf-oca.ch

► Etudes récemment parues

Réfugiés en détresse (I): Libye

De nombreuses routes de l'exil traversent la Libye – pays en proie au chaos et à la violence. Un rapport d'Amnesty International montre à quel point les réfugiés en subissent les conséquences.

A la fin de mai 2015, Amnesty International a publié un rapport sur la situation des réfugiés et des migrants en Libye. Ce document, intitulé «Libya is full of cruelty: Stories of abduction, sexual violence and abuse from migrants and refugees», repose sur 70 témoignages recueillis par Amnesty International en Sicile et en Tunisie. On y découvre des détails effrayants sur la situation des réfugiés et des migrants en Libye.

Absence de pouvoir étatique

Le rapport montre que les atrocités subies vont du rapt et de l'exploitation jusqu'aux violences sexuelles et aux mesures d'extorsion. Elles impliquent des bandes de passeurs, des groupes criminels, des gardiens de l'ordre local et des fondamentalistes religieux (organisation Etat islamique). Comme le souligne le rapport, l'emprisonnement de personnes migrantes reste hélas un problème majeur. Les garde-côtes libyens et les milices indépendantes profitent de l'absence de pouvoir étatique fort pour arrêter qui bon leur semble. Toujours selon le rapport, les coups et la torture font partie du quotidien dans les camps de prisonniers.

Recommandations

Le rapport contient des recommandations à la communauté internationale. Des pays comme la Tunisie et l'Egypte devraient rouvrir leurs frontières, afin d'offrir la protection nécessaire. Il incombe aux Etats membres de l'UE de mener des actions systématiques de sauvetage en mer, et d'appliquer avec précaution les mesures de lutte contre l'activité des passeurs. Il importe encore d'éviter que suite à de telles interventions, les personnes réfugiées ou migrantes ne restent bloquées en Libye.

Etude au format PDF:

www.amnesty.org > fonction «recherche» > «Libya is full of cruelty: Stories of abduction, sexual violence and abuse from migrants and refugees»

Réfugiés en détresse (II): Hongrie

La Hongrie a enregistré au premier semestre 2015 un afflux massif de demandes d'asile. La barrière érigée à la frontière avec la Serbie constitue la réaction la plus spectaculaire à cette nouvelle réalité. Un rapport du Conseil de l'Europe montre qu'elle a eu d'autres retombées.

Toujours plus de réfugiés choisissent d'emprunter la route des Balkans pour rejoindre l'Europe. Les chiffres actuels montrent que pour la première fois, cette voie terrestre l'a emporté sur la traversée de la Méditerranée. D'où une très forte immigration illégale dans les pays d'Europe orientale. A commencer par la Hongrie où, au premier semestre 2015, les demandes d'asile ont bondi de 1088% par rapport à la même période de l'année précédente.

Camps de détention

Cette évolution n'est pas sans conséquences: selon une étude publiée en juin par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, le racisme et les propos haineux se répandent en Hongrie. Le «rapport de l'ECRI sur la Hongrie» adresse de vives critiques au gouvernement hongrois. A propos de l'accueil réservé aux requérants d'asile, il déplore que plus d'un cinquième des personnes à protéger soient enfermées dans des unités de détention. Elles y sont exposées aux agressions physiques ou verbales des forces de sécurité – sans avoir accès à des avocats ou à des organisations d'entraide.

Banalisation de la xénophobie

Le Conseil d'Europe documente en détail les propos méprisants et racistes du parti Jobbik, qui d'ordinaire ne font pas l'objet d'enquêtes et a fortiori de mises en accusation de la part des autorités pénales. On y apprend que même les représentants des grands partis tiennent en public des propos haineux (p. ex. dans Internet ou dans les médias étatiques). La «consultation nationale» lancée cet été par le premier ministre Orban au sein de la population hongroise en est une bonne illustration. Avec des questions comme «Pensez-vous comme l'Etat hongrois qu'il faut soutenir les familles hongroises et leurs enfants plutôt que les immigrés?», ce questionnaire sur l'immigration en Hongrie n'a fait qu'attiser les ressentiments racistes.

Etude au format PDF:
www.coe.int > Publications > Hungary > Fifth round

Pays d'origine (I): Sri Lanka

Alors même que la situation des droits de l'homme reste incertaine au Sri Lanka, la Suisse y renvoie des requérants d'asile tamouls déboutés. Une analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) fait le point sur les risques encourus par ces personnes après leur retour.

L'arrivée au pouvoir du président Maithripala Sirisena, en début d'année, a suscité beaucoup d'espoir au Sri Lanka. Or à côté de quelques démarches positives, les observateurs insistent surtout sur les développements alarmants et négatifs. Des conclusions partagées par l'OSAR. Selon son rapport «Sri Lanka: dangers liés au renvoi des personnes d'origine tamoule», un climat de contrôle perdure six ans après la fin de la guerre. La population civile du nord du pays – les anciens combattants LTTE et leurs proches notamment – reste surveillée par les forces de sécurité étatiques. On dispose en outre d'indices de tracasseries diverses, d'interrogatoires et d'arrestations (avec souvent usage de la torture et sévices sexuels).

Risque d'arrestation à l'aéroport de Colombo

Au vu des observations qui précèdent, l'analyse de l'OSAR est critique à propos des retours de personnes tamoules au Sri Lanka. L'aéroport de Colombo est une étape particulièrement délicate. Selon les informations à disposition de l'OSAR, les forces de sécurité y contrôlent 24h/24, dans une base de données électroniques, si les voyageurs figurent sur des listes de suspects ou de personnes recherchées. Elles disposent pour cela d'informations remontant à de longues années, qui renferment des instructions d'arrestation. Les personnes suspectées de liens avec les LTTE sont particulièrement menacées. Or indépendamment de tels liens, les personnes renvoyées de pays comptant une importante diaspora tamoule s'exposent à être interrogées, arrêtées et prises en filature même après avoir quitté l'aéroport. Dans ces conditions, de nombreuses organisations sont inquiètes des rapatriements forcés au Sri Lanka. En 2013, la Suisse avait suspendu les renvois au Sri Lanka, après l'arrestation de deux Tamouls à l'aéroport de Colombo. Or l'arrêt des renvois a été levé en été 2014.

Etude au format PDF:
www.osar.ch > Pays d'origine > Asie - Pacifique > Sri Lanka
> Dangers liés au renvoi des personnes d'origine tamoule

Pays d'origine (II): Erythrée

Près de 360 000 Erythréens sont enregistrés en Europe comme réfugiés. Dont beaucoup en Suisse. Alors que la polémique enfle, un rapport des Nations Unies confirme la situation précaire des droits de l'homme dans ce pays de la Corne de l'Afrique.

Dans un rapport publié en juin, les Nations Unies reprochent au régime d'Asmara des exécutions arbitraires et un usage systématique de la torture (y c. des viols) qui «pourraient constituer des crimes contre l'humanité». Les experts ont tiré ces conclusions de l'analyse de 550 interviews confidentielles, menées avec des témoins vivant en exil, ainsi que de 160 rapports écrits de personnes concernées. Le gouvernement érythréen avait refusé l'entrée sur son territoire aux enquêteurs, excluant toute collaboration avec les Nations Unies.

Qualité de réfugié remplie

Il ressort néanmoins clairement du rapport des Nations Unies qu'Issaias Afewerki a instauré dans les années 1990 un régime imprévisible et brutal. Des pans entiers de la population sont astreints à accomplir des travaux forcés ou un service militaire pour une durée indéterminée, et exposés à des arrestations arbitraires. Selon le rapport, un système de surveillance à grande échelle est en place, au point qu'il faut dénoncer même les membres de sa propre famille.

D'où l'importance de l'appel des Nations Unies, dans l'actuel débat mené en Suisse sur le caractère de réfugié «authentique» des ressortissants érythréens, qu'il serait dangereux de renvoyer chez eux. Car le régime sanctionne quiconque a quitté illégalement le pays. Les Erythréens ont dès lors le droit d'obtenir une protection internationale.

Etude au format PDF:

www.ohchr.org > Organes > les Organes des droits de l'homme > Le Conseil des droits de l'homme > Commission d'enquête sur les droits de l'homme en Erythrée

► Divers

Intégration via «Wegeleben»

Pourquoi les personnes à la recherche d'une protection en Suisse ne vivraient-elles pas simplement en colocation, au lieu de se sentir déracinées dans un logement exigü ou dans un hébergement collectif? Les deux créateurs de «Wegeleben» se sont posé la question et l'ont résolue eux-mêmes: en lançant un projet qui permet à des colocataires d'accueillir parmi eux des réfugiés statutaires ou des bénéficiaires de l'admission provisoire. Les règles du jeu sont simples: «Wegeleben» organise une première rencontre entre les autres colocataires intéressés et les réfugiés. Si le courant passe, rien ne s'oppose au contrat de sous-

location. Dans le canton de Berne, selon le cas, Caritas Berne vérifie les conditions-cadres, finalise les contrats et apporte une garantie de loyer. En principe, les colocataires n'ont pas d'autres obligations contractuelles ou autres. «Wegeleben» recherche non pas des assistants sociaux pour assumer des tâches d'encadrement, mais des colocataires ouverts d'esprit.

Pour en savoir plus:

www.wegeleben.ch

Wemakeit – Intégration de réfugiés

L'atelier communautaire «Das GestalterEi» à Ittigen organise toutes sortes d'activités culturelles depuis 2011, et même depuis le début de 2015 des repas de bienvenue pour personnes requérant l'asile. Les artistes travaillant à l'atelier ont désormais un autre objectif, soit réunir sous un même toit culture, artisanat et restauration, en proposant à chaque fois des emplois pour réfugiés ou jeunes au chômage. Il s'agit ainsi d'intégrer les personnes réfugiées dans la vie professionnelle et la société. Le premier objectif d'étape consiste à transformer un vieux wagon de chemin de fer en petit restaurant à l'emporter, qui serve de tremplin à des réfugiés pour travailler dans la branche. Les auteurs du projet ont développé leur idée sur la plateforme en ligne wemakeit.ch. Quiconque apporte son soutien financier à ce projet d'intégration recevra une petite attention en remerciement.

Pour en savoir plus:

www.wemakeit.com > Découvrir des projets > Communauté > Integration von Flüchtlingen

Catalogue Infobooker

Les personnes migrantes ont besoin d'informations utiles sur la vie en Suisse. Pour cette raison, de nombreuses institutions bernoises organisent des séances d'information sur différents thèmes de la vie quotidienne (profession, école, santé, questions juridiques, etc.). Le catalogue Infobooker est une compilation de ces offres. Si une organisation de personnes migrantes (ou quelqu'un d'engagé) souhaite réaliser dans son environnement ou pour son public-cible une séance d'information sur un des thèmes proposés, ce catalogue lui permet de trouver une offre adaptée et un conférencier. En cas de réservation d'une offre, il reste «seulement» aux organisateurs à trouver des locaux adéquats et à attirer des participants en faisant de la publicité. Ainsi, l'organisation d'une séance d'information ne coûte pas cher, voire est entièrement gratuite.

Pour en savoir plus:

www.bern.ch > Stadtverwaltung > Direktion für Bildung, Soziales und Sport > Kompetenzzentrum Integration > Fachbereich Information und Vernetzung > Infobooker

Petit lexique de l'asile de l'EPER

Pas facile de maîtriser la terminologie de l'asile. Qu'est-ce qu'un permis N? Qui perçoit dans quels cas l'aide d'urgence, et en quoi consiste-t-elle? L'EPER a publié une version remaniée de son lexique de l'asile de 50 pages, qui apporte des réponses précises à ce genre de questions. Cet ouvrage de vulgarisation compact offre un bon aperçu des questions d'asile.

Pour commander le Petit lexique de l'asile:
www.eper.ch > News et services > Publications > Matériel de référence > Petit lexique de l'asile

Manuel de droit suisse des migrations

Le Centre suisse de compétence pour les droits humains a publié un manuel sur les bases légales européennes et fédérales du droit suisse des étrangers et de l'asile. Cet ouvrage articulé par thèmes et facile à consulter présente une vue d'ensemble des normes européennes ou suisses concernant le droit des étrangers et de l'asile. Des tableaux clairs offrent aux praticiennes et praticiens un accès rapide aux textes juridiques importants, dont l'application pratique est illustrée par de nombreux exemples de cas actuels.

Version téléchargeable:
www.csdh.ch > Publications > Migration > Manuel de droit suisse des migrations

Course de solidarité avec les sans-papiers

Les droits de l'homme ne sont pas liés à un statut de séjour, mais valent pour tout le monde. Forts de cette conviction, Solidarité sans frontières, l'association Service de consultation bernois pour sans-papiers et l'Union syndicale du canton de Berne organisent cette année à nouveau, à Berne, une course de solidarité avec les sans-papiers. Il s'agit de donner un signal fort en faveur des droits des sans-papiers. En outre, la manifestation vise à générer de l'argent pour le travail auprès de cette population. Les bénéficiaires de la course de solidarité seront reversés au Service de consultation bernois pour sans-papiers. La course de solidarité aura lieu le 12 septembre 2015. La ligne de départ se situe sur le Münsterplatz à Berne.

Pour s'inscrire ou pour en savoir plus: www.solidaritätslauf.ch

Contact

KKF
 Effingerstrasse 55, 3008 Bern
info@kkf-oca.ch; www.kkf-oca.ch

Information & Communication	tél. 031 385 18 15
Soutien aux services sociaux	tél. 031 385 18 14
Conseil en vue du retour	tél. 031 385 18 18
Bilans d'intégration	tél. 031 385 18 00
Formation & Sensibilisation	tél. 031 385 18 08/04
Direction	tél. 031 385 18 10

Droit/Structures

N° 3, septembre 2015

► Canton de Berne

Situation d'hébergement dans le canton

13,5% des personnes déposant une demande d'asile en Suisse sont attribuées au canton de Berne. Suite à la hausse des demandes durant la période estivale, le canton est à la recherche de nouvelles possibilités d'hébergement.

Il s'est rapidement avéré que le canton de Berne n'aurait bientôt plus les capacités requises pour héberger toutes les personnes lui étant attribuées. Comme en été 2014 déjà, il a donc fallu trouver de nouvelles solutions cette année.

Recherches du canton

En juin, la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne (POM) a prié les cinq communes d'Aarberg, Neueneegg, Oberhofen, Täuffelen et Wohlen d'installer le plus rapidement possible des hébergements d'urgence dans leurs abris de protection civile. La commune de Wohlen a alors proposé de mettre à disposition, à la place de l'hébergement d'urgence, des containers habitables pouvant loger 30 personnes. Aucune de ces communes ne veut mettre à disposition son abri de la protection civile, jugeant de tels bunkers peu adaptés pour accueillir des réfugiés. Elles ont ajouté que des vices de construction, des conflits d'intérêt ou des réserves quant au lieu d'implantation s'opposaient à leur mise en activité. A la fin juillet, le conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser a néanmoins rendu au nom de la POM une décision pour obliger les communes à ouvrir malgré tout leurs abris. Mais les communes continuent à opposer de la résistance.

Le canton ne s'est pas seulement adressé aux communes. Comme l'année dernière, il a pris contact en été 2015 avec l'OCA et les paroisses. En les chargeant de l'aider à trouver des logements pour les personnes requérant l'asile. Le canton a également annoncé qu'il louerait des centres de vacances, des centres sportifs ou des homes scouts. Le cas échéant, il paierait même des chambres d'hôtel. Enfin, il serait possible d'héberger sous tente les personnes requérant l'asile. Le Conseil-exécutif a approuvé un crédit supplémentaire d'un million de francs, en vue du financement de telles solutions alternatives.

Nouveaux hébergements collectifs

En été, l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut a proposé de mettre à disposition, dans la commune de Ringgenberg,

un centre de vacances inoccupé afin d'héberger 80 personnes requérant l'asile. Ce site est en activité depuis la fin juillet. L'ouverture de l'abri PC Siloah à Gümmlingen, que le conseil communal de Muri avait proposé au canton de sa propre initiative, a également contribué à détendre la situation. 100 personnes y séjourneront. Outre ces deux solutions d'accueil, l'ancienne caserne des pompiers de la ville de Berne servira de centre de transit. Là encore, jusqu'à 100 requérants y logeront. L'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut exploite ces trois nouveaux centres de transit.

Le canton de Berne a aussi eu du mal à héberger durant l'été les personnes mineures non accompagnées. Finalement, douze jeunes Erythréens ont pu passer l'été à Hinterkappelen, dans une maison pour les jeunes. Le FC Wohlensee met à leur disposition ses vestiaires (et son terrain de football – pour des matchs communs). En automne, ils trouveront un toit au centre scouts de Säriswil.

Pénurie de logements – la SAP en quête de solutions

Malgré ces ouvertures de centres, la situation de l'hébergement reste critique à Berne. La raison ne tient pas qu'à l'augmentation du nombre de requérants attribués au canton. Beaucoup de réfugiés statutaires et de personnes admises provisoirement restent hébergés dans les centres de transit, ce qui accentue la pénurie actuelle. Le passage à la deuxième phase (du centre de transit dans des logements) prend plus de temps que prévu. Par conséquent, la SAP s'est mise en quête d'hébergements collectifs, avec les services s'occupant de réfugiés (Caritas et CRS). Il s'agit de remédier à la crise du logement dont les réfugiés reconnus font les frais.

Hébergement privé

Le projet en cours de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) fait le lien entre les personnes à protéger et des particuliers intéressés à les héberger. Pour accueillir chez soi des personnes admises à titre provisoire, il faut une surface habitable suffisante et une salle de bains séparée, et consentir à ce genre de cohabitation pendant au moins six mois. Selon Stephan Frey, porte-parole de l'OSAR, 500 familles ou personnes désireuses d'héberger chez elles des réfugiés s'étaient annoncées à la fin de juillet.

Une nouveauté est encore à signaler en matière d'hébergement privé, la plateforme «wegeleben.ch». Les deux auteurs du projet ont fait les démarches requises pour que les réfugiés statutaires puissent aussi être hébergés en colocation. Pour en savoir plus sur cette plateforme, voir page 5.

► Jurisprudence suisse

Test d'origine inacceptable

Le «test d'origine» imposé par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à une requérante d'asile tibétaine ne répondait pas aux exigences requises. Ainsi en a décidé le Tribunal administratif fédéral (TAF).

Les requérants d'asile tibétains ne peuvent prétendre au statut de réfugié qu'à condition d'avoir fui un territoire sous souveraineté chinoise. Les Tibétains en exil (vivant par ex. en Inde ou au Népal) peuvent par contre être refoulés à leur précédent lieu de séjour. D'où l'importance de déterminer le lieu exact de socialisation des membres de l'ethnie tibétaine. Dans le cas d'espèce, la femme avait fait l'objet d'un test d'origine (examen des connaissances culturelles et géographiques de la région), sous la direction d'une personne interne à l'office. Par contre, aucune analyse linguistique n'avait été menée avec l'aide d'experts externes (analyse LINGUA). Cette façon de procéder, toujours plus fréquente ces derniers temps, a certes été approuvée par le TAF. Mais pour autant que les vérifications internes du pays de provenance reposent sur les mêmes critères qu'une analyse Lingua.

Non-respect du droit d'être entendu

La requérante tibétaine n'a hélas pas bénéficié d'un tel traitement. Le TAF s'en est convaincu en examinant le recours que la Tibétaine frappée d'une décision de renvoi avait interjeté. Des exigences minimales relatives au respect du droit d'être entendu et au caractère suffisant de l'instruction avaient été bafouées. Les résultats des investigations auraient dû être résumés de manière détaillée, pour permettre à l'intéressée de formuler des objections concrètes contre le reproche d'avoir fait de fausses déclarations. Du même coup, le tribunal n'avait pu vérifier si le refus de sa demande d'asile était fondé. Le rapport aurait dû clairement montrer de quelle façon la requérante avait répondu à quelles questions. En outre, la réponse correcte selon le SEM aurait dû être documentée avec des informations correspondant aux lignes directrices communes à l'UE pour le traitement de l'information sur les pays d'origine (COI) – et non avec des données tirées de Wikipedia.

Arrêt au format PDF:
www.bvger.ch > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > E-3361/2014

Naturalisation refusée à tort

La demande de naturalisation d'un membre de l'ethnie tamoule a été refusée, au motif qu'il s'était engagé dans l'organisation rebelle des Tigres tamouls. Or le Tribunal administratif fédéral (TAF) a contredit cette analyse.

Il y a six ans, la Ville et le Canton de Zurich avaient approuvé la demande de naturalisation d'un Tamoul de 46

ans et de sa famille. Mais le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) ne leur a pas délivré d'«autorisation fédérale de naturalisation». Il se fondait sur un rapport du Service de renseignement de la Confédération (SRC), selon lequel l'homme avait longtemps milité au sein des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et continuait de s'engager pour la sécession de cette région. D'où un risque sécuritaire pour la Suisse. Il n'était pas non plus justifié de naturaliser son épouse et leurs enfants, puisque le père s'exposait à être un jour renvoyé de Suisse.

Vices de procédure au SEM

Le père de famille a fait valoir qu'il ne soutenait plus les LTTE, dont il n'avait jamais été membre. En outre, les LTTE n'avaient jamais été interdits en Suisse. Au contraire, ils avaient même été les interlocuteurs du Conseil fédéral. Le TAF a enfoncé le clou, en niant tout renouveau violent du mouvement LTTE après la guerre civile, et en déclarant que les activités pacifiques que le recourant avait menées en exil ne pouvaient porter préjudice à sa naturalisation. L'arrêt du TAF révèle l'existence de graves vices de procédure. Le SEM s'était entièrement reposé sur le rapport susmentionné du SRC. Or le Service de renseignement a beau être le centre de compétences de la Confédération pour les questions de sécurité tant intérieure qu'extérieure, le SEM qui l'avait à juste titre consulté sur un possible danger pour la sécurité n'aurait pas dû s'arrêter là. Le SEM aurait dû se forger sa propre opinion. Le TAF a également critiqué le SRC. Outre que son rapport ne se réfère à aucun incident concret auquel le Tamoul aurait été mêlé, il n'aurait pas suffisamment justifié son appréciation. Rien aux yeux des juges du TAF ne s'oppose désormais à la naturalisation de la famille tamoule.

Arrêt au format PDF:
www.bvger.ch > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > C-2917/2012

► Jurisprudence européenne

Renvoi en Italie malgré des traumatismes de guerre

Un requérant d'asile syrien invoque des troubles de stress post-traumatique. Alors même qu'un renvoi présente un risque de suicide élevé, il sera refoulé en Italie. Ainsi en a décidé la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH).

Le demandeur d'asile, un ressortissant syrien d'origine kurde, indiquait avoir été persécuté, détenu et torturé en Syrie, et souffrir de ce fait de stress post-traumatique et de problèmes de dos. Son psychiatre l'a confirmé, constatant qu'un renvoi aurait pour conséquence un haut risque de suicide. La présence de ses sœurs, qui vivent en Suisse, serait de ce fait absolument nécessaire. Mais comme ses empreintes digitales avaient déjà été enregistrées dans la banque de données EURODAC en Grèce et en Italie, ce dernier pays ayant de surcroît accepté la demande des

autorités suisses de prendre en charge le requérant, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) n'est pas entré en matière. Un renvoi vers l'Italie a été ordonné, conformément au règlement Dublin II.

Clause humanitaire inapplicable

Tant le Tribunal administratif fédéral (TAF) que la CrEDH ont confirmé la décision. Ni la clause humanitaire du règlement Dublin II, ni l'art. 8 CEDH (Droit au respect de la vie privée et familiale) ne s'appliquent à leurs yeux. L'état de santé du requérant d'asile ne serait pas suffisamment critique, et d'ailleurs un traitement médicamenteux contre ses troubles est disponible en Italie. Il n'y aurait pas non plus de violation du principe d'unité de la famille, sachant qu'on a affaire à des frères et sœurs majeurs, et qu'aucune «relation de dépendance» n'implique de maintenir une telle structure familiale.

Arrêt au format PDF:

www.echr.coe.int > Jurisprudence > Arrêts récents > Etat: Suisse > CASE OF A.S. v. SWITZERLAND (Application n° 39350/13)

► LAsi et LEtr

Introduction du règlement Dublin III

Le 1er juillet 2015, une série de modifications de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers sont entrées en vigueur. Les nouvelles dispositions se réfèrent au règlement Dublin III.

En juin 2013, l'UE a adopté le règlement Dublin III, que la Suisse s'est engagée à reprendre dans le cadre de l'accord d'association à Dublin. Le délai prévu pour la transposition en droit interne des dispositions expirait en juillet 2015.

Réforme du système Dublin

Le règlement Dublin III, qui abroge la base juridique antérieure, vise à accroître l'efficacité du système Dublin. Il précise notamment les dispositions sur le transfert des compétences, introduit des délais pour les demandes de reprise et réduit les délais de réponse aux demandes d'information. En outre, des réglementations supplémentaires portent sur le déroulement pratique des transferts.

Amélioration des garanties juridiques

Les garanties juridiques accordées aux personnes concernées ont été renforcées: elles concernent tant les droits de procédure que les dispositions sur les conditions de détention. Ainsi, les personnes requérant l'asile doivent être informées, au titre de leurs nouveaux droits en matière de procédure, des conséquences d'un départ volontaire et d'une poursuite autonome du voyage. Lorsqu'une décision de transfert tombe dans le cadre d'une procédure Dublin, les voies de droit doivent préciser qu'un recours peut avoir un effet suspensif. En outre, les destinataires d'une telle décision doivent être informés des conditions de droit à un conseil juridique gratuit.

Moins de cas de mise en détention

Il est désormais précisé, à propos de la mise en détention administrative, que nul ne peut être arrêté au seul motif qu'il fait l'objet d'une procédure Dublin. La mise en détention ne peut être ordonnée qu'en cas de risque sérieux que la personne passe à la clandestinité. En outre, la détention doit être proportionnée. Autrement dit, il faut d'abord envisager des mesures plus légères avant d'ordonner la mise en détention administrative. Et si le transfert ne peut être effectué dans le délai imparti, la personne concernée doit être relâchée.

Unité de la famille et besoins particuliers

Selon le règlement Dublin III, le droit au regroupement familial doit être élargi aux personnes qui bénéficient d'une protection subsidiaire ou qui l'ont demandée et qui se trouvent dans un autre Etat Dublin. L'admission provisoire suisse ne correspond certes pas exactement en tous points à la protection subsidiaire au sens de cette directive. Mais la Suisse est tenue d'examiner individuellement chaque demande de regroupement familial, voire de l'accepter selon le motif d'admission provisoire en Suisse.

Dans le cas des mineurs non accompagnés (MNA), l'intérêt supérieur de l'enfant constitue un critère prioritaire lors de l'examen de la responsabilité. D'où la possibilité d'examiner la demande d'asile dans l'Etat Dublin où se trouvent le cas échéant des proches pouvant veiller sur les MNA. Par ailleurs, la définition de «membre de la famille» a été élargie, sachant qu'outre les parents, d'autres adultes peuvent être responsables de l'enfant en question.

Règlement Dublin III au format PDF:

www.bfm.admin.ch > Affaires internationales > La politique migratoire européenne/UE > Schengen/Dublin > Dublin > Règlement Dublin III

► Divers

Renvois forcés

L'application des mesures de contrainte se fait de manière toujours plus différenciée sur les vols spéciaux. C'est ce que montre l'actuel rapport de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT). Tout en saluant les progrès accomplis, elle rappelle qu'il reste des points délicats.

Depuis juillet 2012, la CNPT accompagne tous les rapatriements de niveau 4 effectués par voie aérienne (voir encadré). Son rapport actuel renferme ses observations faites entre mai 2014 et avril 2015. Durant cette période, 231 personnes ont été rapatriées, dont 15 familles et 36 enfants.

Garde-fou de la proportionnalité

La CNPT confirme que les autorités d'exécution ont davantage examiné au cas par cas que lors de périodes antérieures si l'usage de mesures de contrainte se justifiait. Il a ainsi été renoncé dans certains cas aux entraves partielles.

La CNPT invite à étendre cette pratique. Elle conçoit bien que l'on recoure à l'entrave complète, dans les cas où les personnes à rapatrier résistent de toutes leurs forces ou refusent catégoriquement de coopérer. Elle déplore néanmoins que l'on ait complètement immobilisé des individus n'ayant montré aucun signe de résistance. De même, les autorités d'exécution ont parfois entravé des parents sous les yeux de leurs enfants. Et la Commission recommande de mieux respecter le principe de proportionnalité avec les enfants: l'entravement d'un mineur ne doit intervenir que s'il est indispensable pour des raisons de sécurité, et à condition qu'aucune mesure moins restrictive ne soit envisageable.

Meilleure prise en charge des personnes vulnérables

Les accompagnateurs médicaux assurent en principe une prise en charge ciblée et de qualité. La transmission des données médicales reste toutefois problématique, notamment pour juger de l'aptitude au vol des personnes à rapatrier. En outre, la question de l'exigibilité d'un rapatriement en cas d'affections médicales graves s'avère délicate. Comme l'état de santé peut évoluer sensiblement entre la clôture d'une procédure d'asile (moment de l'évaluation concernant la faisabilité du retour) et l'exécution effective du renvoi, la CNPT recommande de réévaluer l'état de santé de la personne à rapatrier avant d'annoncer la date prévue du vol spécial. En l'occurrence, en présence de contre-indications médicales, l'interruption d'un rapatriement doit pouvoir être ordonnée en tout temps – l'argument des coûts qui s'ensuivent ne devant, selon la CNPT, pas entrer en ligne de compte dans la décision des accompagnateurs médicaux. La Commission souligne par ailleurs que des dispositions n'ont pas été prises pour assurer la prise en charge médicale, dans le pays de destination, d'un certain nombre de personnes pourtant qualifiées de suicidaires.

Séparation de familles avec enfants

Dans quatre cas, des enfants ont été séparés de leurs parents avant un rapatriement. Une fillette de neuf ans a ainsi été placée en accueil extrafamilial pendant sept jours et sa mère célibataire mise en détention en vue de l'exécution du renvoi. De l'avis de la CNPT, de telles séparations ne se justifient pas, à moins que les enfants ne soient manifestement en danger auprès de leurs parents. Elle recommande aux autorités cantonales de migration de rechercher d'autres solutions pour héberger mère et enfants sous le même toit avant un rapatriement. La Commission s'est encore félicitée de l'absence, durant la période sous revue, de tout renvoi par étapes des membres d'une même famille. Par contre, plusieurs familles ont été rapatriées en l'absence de certains de leurs membres, passés à la clandestinité peu avant le départ.

Droit à l'information

La CNPT rappelle aux autorités d'exécution que les personnes à rapatrier ont le droit d'être prévenues de

l'imminence de leur rapatriement. L'information doit leur parvenir au moins 48 heures avant le départ, afin qu'elles puissent s'y préparer. Même si elles risquent ensuite de disparaître dans la nature, ce n'est pas une raison selon la CNPT pour renoncer à un entretien préparatoire.

Rapport au format PDF:

www.cnpt.admin.ch > Communiqués > Rapport sur l'accompagnement des rapatriements sous contrainte par voie aérienne

Niveaux de rapatriement

Quatre niveaux de rapatriement sont prévus. Les moyens déployés augmentent à chaque niveau. Au niveau 1, la personne à rapatrier est escortée par la police jusqu'à l'embarquement, puis poursuit son voyage seule. Aux niveaux 2 et 3, elle est escortée par deux agents de police en civil à bord d'un vol de ligne. Des menottes (niveau 2), et au besoin d'autres liens (niveau 3), peuvent être utilisés. Les rapatriements de niveau 3 sont toutefois rares, les compagnies aériennes appréhendant le recours à des moyens de contrainte devant des passagers ordinaires. Le niveau 4 enfin désigne le rapatriement de personnes susceptibles d'opposer une forte résistance physique. Elles ne peuvent être transportées qu'à bord d'un vol spécial, et sont escortées par des agents de police.

Obstacles médicaux au renvoi

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) n'examine pas en détail les dangers qu'un renvoi dans l'Etat d'origine peut entraîner en cas de santé précaire. Telle est la conclusion d'une étude de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE romand) et du Groupe sida Genève.

Aujourd'hui, plus des deux tiers des admissions provisoires octroyées pour raisons médicales l'ont été sur ordre du Tribunal administratif fédéral (TAF). D'où le constat implacable des auteurs de l'étude: la pratique du SEM en matière d'admissions provisoires et d'autorisations de séjour pour raisons médicales est arbitraire et viole les principes fondamentaux de l'Etat de droit.

Certificats médicaux non pris au sérieux

Il n'est pas rare, selon les auteurs de l'étude, que le SEM rende des arrêts insuffisamment instruits et motivés sur l'accès aux soins dans le pays d'origine, omettant de citer ses sources. Les autorités suisses n'auraient qu'une vague idée du fonctionnement du système de santé local. C'est d'autant plus gênant qu'en pareil cas, il incombe aux personnes concernées ou à leurs représentants juridiques de démontrer la situation effective dans le pays d'origine. L'étude déplore cette tendance à renverser le fardeau de

la preuve: le SEM ne mène pas de recherches approfondies sur l'accès aux soins médicaux dans le pays d'origine, ou ne tient pas compte de celles réalisées. De même, le SEM prend à la légère les certificats médicaux. Souvent même, il ignore des rapports médicaux alarmants, bien qu'étant lui-même dépourvu de compétences médicales. C'est ce qu'écrit en substance, dans sa préface de l'étude, l'ancien responsable pour les victimes de la torture et de la guerre à l'Hôpital universitaire de Zurich.

Tour de vis suite à la révision de la LAsi

L'ODAE romand et le Groupe sida Genève mettent encore le doigt sur les retombées de l'actuelle révision de la loi sur l'asile. Depuis février 2014, les motifs médicaux ne peuvent être mentionnés qu'au début d'une procédure d'asile. Et si la personne provient d'un pays réputé sûr, il lui incombe encore de démontrer que l'exécution de son renvoi est inexigible pour raisons médicales.

Rapport au format PDF:

www.odae-romand.ch > Rapports thématiques > Renvoi & accès aux soins – 2e édition actualisée 2015

Activité/Formation

N° 3, septembre 2015

► «Caritas Perspektive»: Intégration professionnelle

Le canton de Berne affiche un faible taux d'intégration professionnelle. Un projet pilote cofinancé par des investisseurs privés vise à intégrer plus rapidement dans le marché du travail les réfugiés et les personnes admises provisoirement.

Le taux d'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés statutaires (AP/R) reste inférieur à la moyenne suisse dans le canton de Berne. Un groupe de travail interdirectionnel s'est penché sur la question et a présenté au Conseil-exécutif, au début de 2015, un rapport complet avec des recommandations visant à améliorer la situation. Il reste encore à décider quelles mesures seront mises en œuvre.

Principe du «Social Impact Bond»

En parallèle, le canton de Berne a décidé de mener un projet pilote unique au niveau suisse, reposant sur le principe du «Social Impact Bond» (obligation à impact social): dans ce projet intitulé Caritas Perspektive, l'œuvre d'entraide Caritas Berne encourage une intégration aussi rapide et durable que possible des AP/R dans le marché du travail, sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton (SAP). Le projet a vu le jour grâce à l'initiative patronale «Fokus Bern». Les ressources financières proviennent d'Invethos AG. En cas de réalisation ou de dépassement des objectifs, Caritas et les investisseuses et investisseurs obtiendront un bonus, un malus étant prévu dans le cas contraire.

«First place, then train»

Caritas Perspektive repose sur le modèle d'emploi accompagné («supported employment»). Les personnes participantes sont soumis à une évaluation approfondie, comprenant un test pratique de deux semaines. S'ils sont jugés aptes au placement, des contacts directs seront pris et ils bénéficieront d'un soutien lors des procédures de candidature, en vue de leur insertion dans le marché primaire de l'emploi. Après la prise d'activité, Caritas Perspektive demeure l'interlocutrice tant de l'employeur que de la personne placée pendant une période pouvant atteindre cinq ans.

Pour participer au projet, il faut posséder un livret F, B ou C, vivre en Suisse depuis au moins un an et ne pas encore dépendre d'un canton (AP < 7 ans, réfugiés < 5 ans). Une

expérience professionnelle préalable est demandée et il faut avoir atteint le niveau A2 d'allemand. Le projet pilote, prévu sur cinq ans, se limite pour l'instant à la partie germanophone du canton.

Pour en savoir plus et pour s'inscrire:

Heinz Zurlinden, 031 378 60 23, www.caritas-bern.ch >

Unsere Angebote > Caritas Perspektive

► Séances d'information sur le travail et la formation

Une seconde série de séances d'information sur le travail et la formation en Suisse est prévue cet automne. Les participants y recevront un aperçu, dans leur langue maternelle, des programmes et possibilités d'intégration ainsi que du système scolaire et du système de formation en Suisse. Le groupe-cible comprend les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires (livrets F et B). Les cours auront lieu de 18h00 à 21h00 dans les locaux de co-opera (Könizstrasse 161, 3097 Liebefeld).

Mardi 27 octobre – tibétain et tamoul

Jeudi 29 octobre - kurmandji et arabe

Jeudi 5 novembre - tigrinya

Inscription en ligne:

www.kkf-oca.ch > Nos prestations > Séances d'information «Travail et formation en Suisse»

► Offres d'intégration dans la région biennoise

Le centre de formation Profora a fermé ses portes. L'université populaire de Bienne-Lyss a repris son offre de cours de langue.

Après avoir géré pendant plus de dix ans les offres de formation et d'intégration de la région biennoise, le centre de formation Profora s'est subitement trouvé à court de liquidités et a été contraint de fermer ses portes à la mi-2015. Son personnel proposait des cours de langue ou d'intégration, auxquels participaient chaque année plusieurs centaines de personnes requérant l'asile, de personnes admises à titre provisoire (AP) ou de réfugiés reconnus. La région de Bienne n'a provisoirement aucune offre

d'intégration à proposer, suite à la faillite de Profora. Mais la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) comblera dès que possible cette lacune. Un nouveau partenaire a déjà été trouvé pour les cours de langue, soit l'université populaire de Bienne-Lyss. Dès la mi-août, elle propose pour le 2e semestre 2015, selon les besoins, jusqu'à 120 places de cours de langue subventionnées pour AP et réfugiés statutaires.

Les formations professionnelles reprendront au début de 2016 au plus tard dans la région biennoise. D'ici là, les personnes admises provisoirement et les réfugiés statutaires devront se contenter des cours FOKUS proposés par l'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO).

Pour en savoir plus sur les offres de cours de langue ou d'intégration directement subventionnées par le canton, voir le site www.integrationsangebote-be.ch ainsi que les sites des prestataires.

► Réfugiés recrutés dans l'agriculture

En Suisse, l'insertion sur le marché du travail relève du parcours d'obstacles pour les réfugiés. Un nouveau projet pilote vise à lutter contre cette tendance. L'agriculture leur offrira dorénavant des débouchés professionnels.

Le potentiel de la main-d'œuvre indigène doit être mieux exploité. Ainsi en a décidé l'initiative contre l'immigration de masse adoptée aux urnes l'année dernière. Les exploitations agricoles en particulier recrutent beaucoup de personnel à l'étranger (jusqu'à 35 000 travailleurs par an, venant de Pologne et du Portugal surtout). Or l'Union suisse des paysans a récemment décidé d'encourager l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et de mieux exploiter ainsi le potentiel de la main-d'œuvre indigène.

Emploi basé sur le contrat-type de travail

Un premier projet pilote de trois ans visant à concrétiser cette idée a débuté en 2015, avec le soutien du SEM. Jusqu'en mai, dix exploitations avaient consenti à employer à l'essai des réfugiés sur leur domaine. Un salaire brut de 2300 francs leur est versé le premier mois. Par la suite, cette main-d'œuvre reçoit le salaire minimum figurant dans le contrat-type de travail (3200 francs dans la plupart des cantons). Les exploitations pilotes reçoivent une indemnisation mensuelle pouvant atteindre 400 francs.

Intégration et diminution des coûts

Le projet pilote doit préparer la voie à des engagements réguliers de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. Les réfugiés auraient ainsi la chance de participer davantage à la vie active et d'élargir leurs connaissances tant linguistiques que pratiques. Une fructueuse intégration professionnelle de ces personnes allégerait le fardeau

financier des collectivités publiques. Il s'agit dans l'idéal, et selon la vision de l'Union suisse des paysans comme du SEM, de créer une situation «win-win» pour tout le monde.

► Etudes sans frontières

Quiconque possède les aptitudes requises devrait pouvoir faire des études, indépendamment de sa nationalité et de son statut de séjour. Tel est le credo de la Wings University.

Bien souvent, les personnes migrantes hautement qualifiées se heurtent à des obstacles en Suisse. Les diplômes obtenus dans leur pays d'origine ne sont pas reconnus, ou elles ne possèdent pas des connaissances linguistiques suffisantes pour accéder à nos hautes écoles. D'où souvent l'impossibilité de poursuivre le fil des études commencées à l'étranger.

La Wings University, créée par un étudiant berlinois, propose une nouvelle approche pour surmonter le problème. Cet établissement de télé-enseignement est accessible aux réfugiés et même aux sans-papiers. Ces personnes pourront ainsi, indépendamment de leur nationalité et de leur statut de séjour, reprendre leurs études et décrocher un diplôme internationalement reconnu.

L'accès ne repose pas sur des critères exclusifs de sélection. Les aspects décisifs sont plutôt la volonté d'apprendre des participants et leurs qualifications. En outre, aucune taxe d'écolage n'est perçue. Il suffit d'avoir accès à Internet ainsi qu'un ordinateur portable. Le lancement des premières formations en sciences économiques, en informatique et en sciences de l'ingénieur est prévu en automne 2015.

Pour en savoir plus:
www.wings.university/en/

Ma voix

N° 3, septembre 2015

► «Faites-vous entendre!»

«Faites-vous entendre!» – L'OCA invite en 2015 des personnes relevant du domaine de l'asile à utiliser comme plateforme ouverte la rubrique «Ma voix» d'asylnews, afin de participer activement au dialogue public. Le thème et la forme de la contribution sont libres. Elle ne doit pas nécessairement se référer au parcours d'exil personnel, mais il est souhaitable d'en parler à l'avance à Silvana Menzli, responsable I&C. Elle vous aidera le cas échéant à réaliser votre contribution.

L'OCA vous serait reconnaissant de lui signaler des personnes ayant fui leur pays et disposées à alimenter la rubrique «Ma voix» d'asylnews en tant qu'auteurs, photographes ou illustrateurs.

Des compléments d'information figurent sur le site: www.kkf-oca.ch à la rubrique ACTUALITÉ

► Erythrée – mon pays

L'Erythrée est un pays merveilleux, riche en culture et en traditions et fier de sa diversité. Mais hélas sa population est soumise à un régime dictatorial.

L'Erythrée, dont le nom complet est Etat d'Erythrée, est un pays de la Corne de l'Afrique, ayant pour capitale Asmara. Il a pour voisins à l'ouest le Soudan, au sud l'Ethiopie, au sud-est Djibouti et s'étire à l'est le long de la Mer Rouge. Son littoral non pollué est riche en ressources marines et en biodiversité. L'Erythrée a une superficie trois fois supérieure à la Suisse et compte six millions d'habitants. Neuf groupes ethniques sont officiellement reconnus: Tigrinya, Tigré, Saho, Bilen, Nara, Rashaida, Kunama, Hedareb et Afar. Chacun d'eux parle sa propre langue. Les deux principaux groupes sont les Tigrinya (55% de la population) et les Tigré (30%). Les chrétiens et les musulmans cohabitent pacifiquement, sans discrimination religieuse.

Protectorat puis colonie

L'Erythrée a été gouvernée par différentes puissances, essentiellement l'Empire ottoman et l'Egypte. Elle est officiellement devenue une colonie italienne en 1890, puis britannique en 1941. En 1952, l'ONU a fait de l'Erythrée un Etat fédéral incorporé à l'Ethiopie, sans consulter la population. Or dix ans plus tard,

le souverain éthiopien Haïlé Sélassié l'annexait, provoquant un sanglant conflit qui a duré 30 ans. L'Erythrée est officiellement devenue une nation souveraine en avril 1993, suite à un référendum réussi.

Style art déco et spécialités culinaires

L'Erythrée est culturellement proche, pour des raisons historiques, de l'Ethiopie, de la Somalie, de Djibouti et du Soudan. Son long passé colonial a en outre abouti à de nombreuses similitudes avec l'Italie. La capitale Asmara est ainsi un véritable musée d'architecture Art déco, à commencer par sa cathédrale Saint-Joseph. La cérémonie du café est une importante pratique sociale et, entre autres spécialités végétariennes, il convient de citer le pain injera (galette plate au levain), servi avec diverses sauces.

Régime dictatorial

Or la situation politique en Erythrée est pire que jamais. Tous les habitants de cette dictature sont confrontés à des conditions de vie dramatiques. Le gouvernement, au pouvoir depuis 20 ans, ne tolère aucun autre parti politique et a provoqué un chaos humanitaire sans égal. Les arrestations arbitraires, la torture dans les prisons souterraines, ainsi que l'absence de liberté d'opinion et d'expression, de liberté d'association et de droit de pratiquer sa religion font partie du quotidien érythréen. Un service militaire obligatoire pour une durée indéterminée, à des conditions qui rappellent les travaux forcés (les femmes y étant victimes d'exploitation sexuelle) et les restrictions de voyage (et donc l'impossibilité des visites familiales) rendent l'existence chaque jour plus difficile à supporter. Les médias indépendants, susceptibles de parler de nos souffrances, sont interdits. Quant aux organisations de défense des droits de l'homme qui pourraient adoucir notre misère, elles n'ont pas la permission d'accéder à notre pays.

Le monde entier doit nous entendre

C'est un fait que chaque mois, plus de 3'000 personnes s'enfuient d'Erythrée, par peur de la torture, des persécutions et d'un interminable service militaire national. Ces gens sont contraints de franchir le Sahara et la Méditerranée. Beaucoup meurent dans le désert ou en mer, pour avoir voulu échapper à des conditions de vie inhumaines. Et les personnes restées sur place vivent dans un climat de peur.

Bref, je tenais à dire ici la vérité. Certaines personnes n'ont peut-être pas bien compris pourquoi nous sommes ici. Voilà pourquoi nous voulons élever la voix, afin d'attirer l'attention sur les abus commis dans notre pays, sur le manque d'humanité et de liberté qui caractérise l'Erythrée.

Essayez de comprendre à quel point il est difficile de vivre dans ces conditions, et les souffrances qu'implique une telle existence. Nous aimerions que le monde entier entende notre message.

Merci.

L'auteur de ce texte, âgé de 34 ans, vit en Suisse depuis octobre 2014. En Erythrée, sa patrie, il a fait des études de biologie et travaillait comme enseignant. Il espère que son diplôme sera reconnu en Suisse.

► Pensées d'un réfugié érythréen

Chère lectrice, cher lecteur,

Je viens d'un beau pays, où beaucoup de gens ne demandent qu'à vivre en paix.

Dès l'enfance, on nous a appris à ne pas mentir, à ne tromper personne et à ne pas tuer.

Or depuis 20 ans nous avons un gouvernement corrompu.
Les droits de l'homme sont bafoués.
Nous n'avons pas le droit d'exprimer librement nos opinions.
Nous n'avons aucune liberté.

Voilà pourquoi je me trouve ici,
dans un pays paisible appelé la Suisse,
où beaucoup de gens nous rejettent.
A cause de la couleur de notre peau.
Est-ce de l'ignorance ou de l'arrogance?
Sinon, qu'est-ce donc?

«Ne jugez pas un livre à sa couverture.»
J'aime beaucoup ce proverbe.
De même, il ne faut juger personne de loin.
Tu dois d'abord le voir de plus près.
Ensuite seulement, tu sauras qui je suis et d'où je viens.

Ensuite seulement, tu verras la beauté de ma culture.
Après tout, il est juste,
de ne juger que ce que tu as vu,
et de ne pas juger par oui-dire.

Mes parents m'ont appris deux choses:
Sois toujours pacifique et conforme-toi aux règles,
peu importe la manière dont on te traite.

J'ai déjà rencontré différentes personnes,
en Suisse en général
et à Riggisberg en particulier.
Elles me saluent gentiment, sans hostilité.
Ces gens ne jugent pas un livre à sa couverture.
Ils ne me jugent pas de loin.

Je l'ai déjà dit et je le répète:
de telles personnes sont précieuses
dans un monde incompréhensif.
Nous tenons à leur exprimer notre gratitude

pour leur attitude qui nous touche.

Je n'aurais jamais quitté ma chère famille
pour commettre ici des actes stupides.
Je ne suis ici que pour vivre en paix.

On peut tous un jour se retrouver en exil.
Nul n'est à l'abri.
Personne ne sait ce qui peut arriver.

J'espère qu'un jour, tout le monde apprendra à accepter tout le monde.
Nous pensons que tous les gens sont importants sur terre,
que nous sommes tous responsables de nos actes.

La vie est un travail d'équipe.
Thank you so much.

L'auteur de cette contribution, âgé de 26 ans, vit depuis un an en Suisse. L'engagement bénévole dont font preuve beaucoup d'habitants de Riggisberg lui redonne un peu d'espoir quant à son avenir en Suisse.

Traduction: Sylvain Bauhofer, Muri b. Bern